



## À l'horizon 2030, 50 000 actifs cesseraient leur activité

L'arrivée en fin de vie active des générations du baby boom se conjugue avec le vieillissement démographique et constitue un défi pour le renouvellement des populations actives régionales. En Corse, d'ici 2030, 50 250 personnes pourraient cesser leur activité, soit 40 % des actifs en emploi en 2015. Malgré une part importante de seniors, la région serait toutefois moins concernée que d'autres, en raison d'un taux d'emploi des 55-70 ans plus faible.

Sur l'île, le secteur administration, enseignement, santé humaine et action sociale serait particulièrement impacté, mais le privé ne serait pas exempt. En particulier, certains secteurs comme le transport-entrepôt et l'agriculture et plusieurs métiers (chefs d'entreprises, cadres commerciaux...) ont des taux de retrait supérieurs à la moyenne régionale. Les deux principales zones d'emploi de l'île (Ajaccio et Bastia) connaîtraient les volumes de départs les plus importants, mais le taux de cessation serait plus élevé dans celle de Sartène-Propriano.

Michel Akiki (Insee)

Le vieillissement démographique et l'arrivée en fin de vie active des générations nombreuses du baby boom constituent un défi pour le renouvellement de la population active. En effet, outre l'enjeu sur l'équilibre financier du système des retraites, ces nombreux départs du marché du travail pourraient fragiliser la transmission des connaissances et compétences dans les entreprises. Ils questionnent également les politiques publiques de formation professionnelle des plus jeunes ou des demandeurs d'emploi. Toutes les régions sont concernées mais la Corse, du fait d'une population plutôt âgée, pourrait être en première ligne.

Anticiper les retraits d'actifs à l'horizon 2030 et préciser les secteurs et les métiers permettra aux acteurs publics régionaux d'en maîtriser les enjeux. Pour autant, le nombre de cessations d'activité n'impliquera pas symétriquement un volume de postes disponibles à l'identique. La croissance différenciée des secteurs, les gains de productivité et le progrès technologique sont autant de facteurs, susceptibles de transformer les métiers et la demande d'emploi des entreprises à l'horizon 2030.

### 4 actifs sur 10 cesseraient leur activité d'ici 2030

En tenant compte des réformes législatives récentes, notamment le recul de l'âge légal

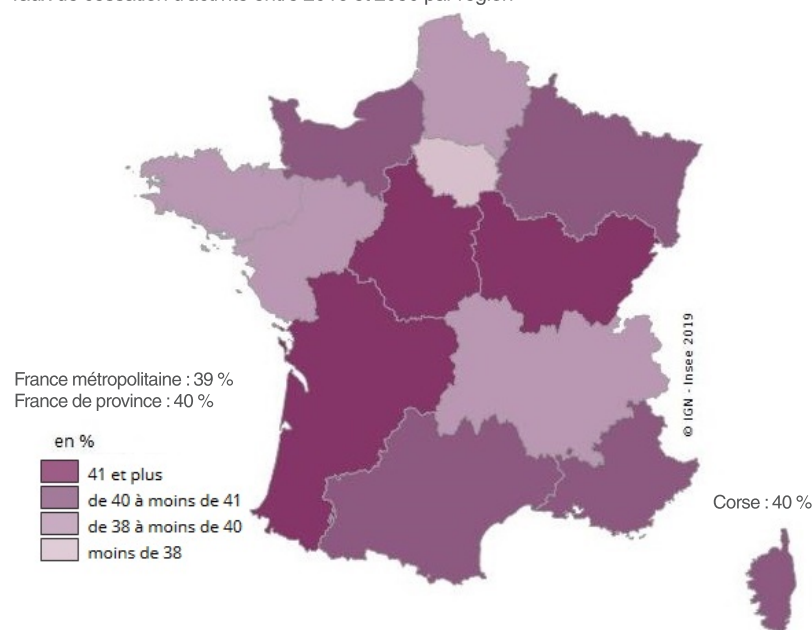
de la retraite et un allongement progressif de la durée de cotisation requise, 50 250 départs de fin de carrière pourraient survenir en Corse entre 2016 et 2030 (*méthodologie*). Ce volume de cessations d'activité resterait constant sur la période observée, avec 16 000 à 17 000 départs par tranche quinquennale. Ainsi, à l'horizon 2030, 40 % des actifs en emploi en Corse en 2015 devraient avoir cessé leur activité.

Ce taux de retrait placerait l'île au niveau de la moyenne de France de province et au 7<sup>e</sup> rang des régions (*figure 1*).

Ces départs importants s'expliquent, en premier lieu, par le poids démographique des seniors. Les régions avec les plus fortes proportions de 50-70 ans dans la population en âge de travailler se retrouvent en général en première ligne face au renouvellement de

#### 1 La Corse, septième région française pour les cessations d'activité

Taux de cessation d'activité entre 2016 et 2030 par région



Source : Insee, recensement 2015 - exploitation complémentaire, enquête emploi en continu 2003 - 2016, modèle Destinie 2

leur population active (figure 2).

Or, la Corse avec 39,5 % de seniors se situe 1 point au-dessus de la moyenne de France de province et en quatrième position du classement des régions vieillissantes. Toutefois, le taux de cessation régional se situe légèrement en dessous du niveau attendu. Cela s'explique par un taux d'emploi des seniors plus faible dans la région (encadré).

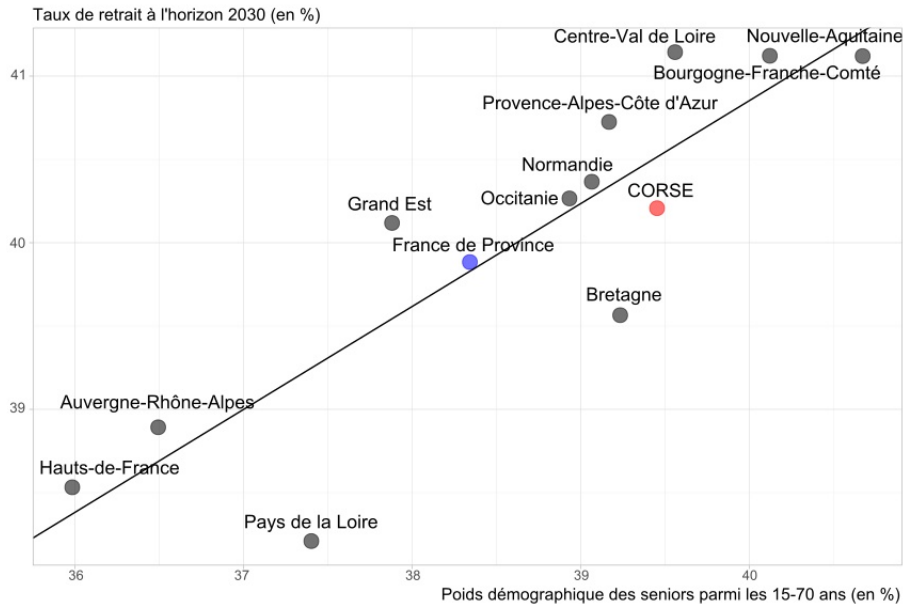
### Un âge moyen de départ à 61,4 ans

Ces retraits du marché du travail concerneraient mécaniquement les 50-70 ans de 2015, qui auront 65 ans ou plus en 2030. Ainsi 94 % cesseraient leur activité à cet horizon. Cela représenterait 7 cessations sur 10. Cependant 14 500 actifs de 35 à 49 ans en 2015 pourraient également être concernés. Ils cesseraient leur activité de façon anticipée pour une retraite précoce (statuts spéciaux, droits spécifiques liés à la pénibilité des métiers, carrières longues...), mais aussi pour d'autres motifs. En effet, si les cessations d'activités sont généralement des départs à la retraite (71 %), elles comprennent également les personnes qui ne travaillent plus pour des raisons de santé (10 %), ou volontairement (9 %), ou se retrouvent au chômage (10 %).

L'âge moyen de fin de carrière pour la période 2015-2030 s'établirait ainsi à 61,4 ans sur l'île. Plus la catégorie socio-professionnelle est élevée, plus les départs sont tardifs, aux alentours de 62 ans pour les cadres de la fonction publique et des banques. Au contraire, les ouvriers partiraient autour de 60 ans : leur carrière débute en général plus tôt et la pénibilité de leurs postes peut provoquer un départ anticipé. Enfin, les indépendants prolongeraient plus volontiers leur activité. Ainsi les agriculteurs et patrons d'hôtels-restaurants quitteraient le monde du travail à

## 2 Les cessations d'activités fortement dépendantes du poids démographique des seniors

Taux de cessation d'activité en fonction du taux de senior dans la population active



Source : Insee, recensement 2015 - exploitation complémentaire, enquête emploi en continu 2003 - 2016, modèle Destinie 2  
Lecture : La droite de régression permet de prévoir une valeur attendue du taux de retrait en fonction du poids des seniors

63 ans ; les chefs d'entreprise à 64 ans et les médecins et professionnels du droit à 65 et 66 ans.

### Des départs importants dans les secteurs publics...

Le secteur administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale concentre 35 % de l'emploi en 2015. Il pourrait être particulièrement impacté avec 18 400 actifs quittant leurs postes entre 2016 et 2030, soit 42 % de ses effectifs (2 points de plus qu'en moyenne régionale). Ainsi ces départs représenteraient 37 % des cessations d'activité (figure 3).

En particulier, ce n'est pas moins de 7 900 agents de l'administration publique qui

devraient quitter le monde du travail avant 2030 (soit un taux de retrait de 44 %). Notamment, dans la fonction publique, la moitié des employés de catégorie B et des cadres de catégorie A cesseraient leur activité d'ici 2030. Si le taux de retrait anticipé des agents de catégorie C est inférieur (44 %), le nombre de départs dans ces emplois serait tout de même élevé puisqu'ils sont majoritaires dans la fonction publique corse (figure 4).

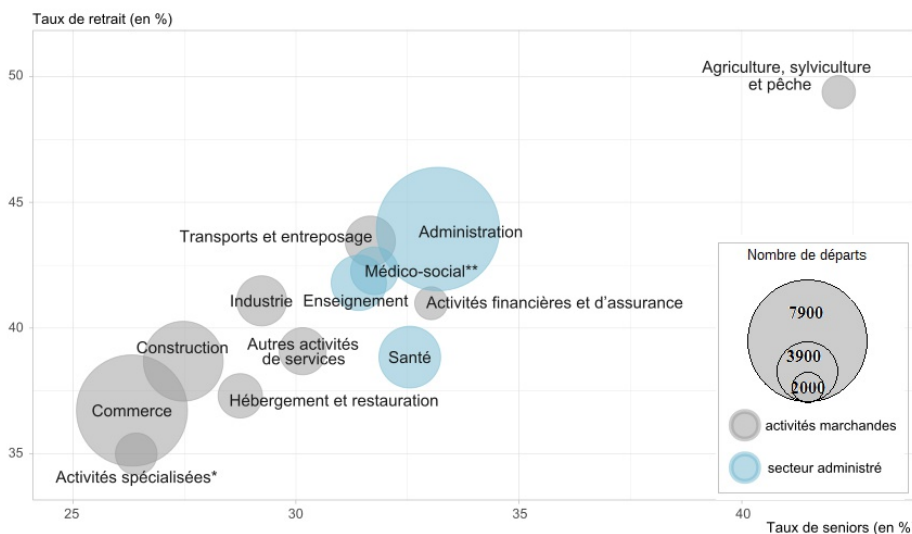
Ce fort taux de cessation dans l'administration est la conséquence d'une pyramide des âges vieillissante (33 % de seniors contre 30 % pour l'ensemble des secteurs). Les dernières réformes des retraites accroissent l'âge moyen de départ et les seniors restent plus longtemps dans les effectifs. De plus, le non remplacement partiel des départs à la retraite induit de plus faibles entrées de jeunes.

De même, le secteur de l'enseignement dénombrerait 3 500 départs d'ici 2030. Le taux de retrait des enseignants serait notamment supérieur à la moyenne régionale. La situation pourrait également être tendue dans le secteur hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement où un fort taux de cessation est envisagé (42 % pour 3 000 départs). Or, ces activités seront *a contrario* fortement demandeuses de main-d'œuvre dans un contexte d'allongement de l'espérance de vie et de vieillissement de la population qui suscitent des besoins croissants en matière d'accompagnement et d'accueil des personnes âgées. Et ce, alors même, que parmi les métiers les plus impactés, on trouve également les aides à domicile et ménagères.

Les activités relevant de la santé humaine enregistreraient près de 3 900 départs, soit 39 % des effectifs. La situation des médecins et assimilés serait la plus critique. Plus de 56 % cesseraient leur activité d'ici 2030, soit près de 900 médecins en moins. Cela pourrait entraîner ou accentuer des difficultés de

## 3 L'administration devra faire face à un fort renouvellement de ses agents d'ici 2030

Nombre de départs à l'horizon 2030 par secteur en Corse (plus de 1 500 départs par secteur)



\* Médico-social : Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement

\*\* Activités spécialisées : Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques, activités spécialisées scientifiques et recherche développement.

Source : Insee, recensement 2015 - exploitation complémentaire, enquête emploi en continu 2003 - 2016, modèle Destinie 2

Lecture : Le secteur de l'administration connaîtrait 7 900 départs pour un taux de retrait de 44 %. Les seniors représentent 33 % des actifs de 2015



#### 4 Les 17 métiers les plus impactés

Les métiers avec plus de 500 départs et un taux de cessation supérieur à la moyenne régionale (40 %)

Familles professionnelles	Cessations en nombre	Taux de cessation en %
Agents d'entretien	2 980	47
Employés administratifs de fonction publique (cat. C et assimilés)	2 430	44
Enseignants	2 200	45
Conducteurs de véhicules	1 810	43
Ouvriers qualifiés du gros oeuvre du bâtiment	1 650	44
Aides à domicile et aides ménagères	1 570	50
Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons	1 490	48
Cadres de fonction publique (Cat. A et assimilés)	1 470	49
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	1 450	46
Professions interm. administratives de fonction publique (Cat. B et assimilés)	1 390	50
Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants	1 300	49
Médecins et assimilés	890	56
Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	750	43
Cadres des services administratifs, comptables et financiers	740	50
Employés des services divers	630	47
Cadres commerciaux et technico-commerciaux	600	44
Tchiciens et agents de maîtrise de la maintenance	550	43

Source : Insee, recensement 2015 - exploitation complémentaire, enquête emploi en continu 2003 - 2016, modèle Destinie 2

recrutements sur des métiers dont l'accès est soumis à l'obtention de diplômes spécifiques et dont le nombre est encadré. À l'inverse, les aides-soignants, les infirmiers et les sages-femmes seraient moins concernés par le renouvellement de leurs actifs (moins de 35 % de cessations) grâce à une moyenne d'âge plus jeune.

Enfin, le métier d'agent d'entretien, dont 7 sur 10 évoluent dans cet ensemble de secteurs, pourrait connaître également des départs massifs. C'est ainsi le premier métier concerné en Corse avec près de 3 000 agents. C'est un métier plutôt âgé (43,7 ans, soit un an et deux mois de plus que la moyenne des actifs corses) et dans lequel les seniors sont sur représentés.

#### ... mais aussi quatre actifs sur dix des secteurs marchands

Dans les secteurs marchands de l'économie insulaire, en moyenne 39 % des actifs quitteraient le marché du travail à l'horizon 2030, soit un point de moins que la moyenne de l'île. Cela représente toutefois un volume élevé de départs (31 900) avec des variations importantes selon les secteurs ou les métiers.

En particulier, les secteurs les plus employeurs de l'île, enregistreraient des taux de cessation inférieurs à la moyenne insulaire : construction (39 %), hébergement-restauration (37 %) et commerce (37 %). Ce sont, en effet, des secteurs traditionnellement jeunes. Mais compte tenu de leur poids dans l'emploi, cela représenterait tout de même 15 000 départs d'actifs.

De plus, certaines professions seraient beaucoup plus impactées. C'est le cas dans le commerce, des agents de maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce et des cadres commerciaux et technico-commerciaux. Pour l'hôtellerie-restauration, ce sont les patrons et cadres d'hôtels, cafés,

restaurants qui pourraient voir 49 % de leurs effectifs cesser leur activité avant 2030. Cela soulève la question de la transmission de leurs établissements, comme pour l'ensemble des dirigeants d'entreprise qui seraient fortement concernés avec 47 % de départs (cf. « 2 500 entreprises susceptibles d'être à transmettre d'ici dix ans », *Insee Analyses Corse* n° 18, 2018).

Au contraire, parmi les principaux secteurs employeurs, celui du transport et l'entreposage aurait le taux de retrait le plus important (43 %) soit 3 200 départs. Les conducteurs de véhicule sont notamment touchés dans cette même proportion. D'autres secteurs, moins importants en volume d'emplois, ont également des taux de départ plus élevés. En particulier, l'agriculture devrait être fortement impactée (49 %, soit

2 100 cessations) en lien avec une pyramide des âges défavorable : les seniors y représentent 42 % des actifs contre 30 % en moyenne sur l'île. Enfin, l'industrie avec 41 % d'actifs partants serait moyennement impactée, y compris les activités agro-alimentaires. Les activités de services auraient des taux de retrait peu importants sauf le segment des activités immobilières (43 %).

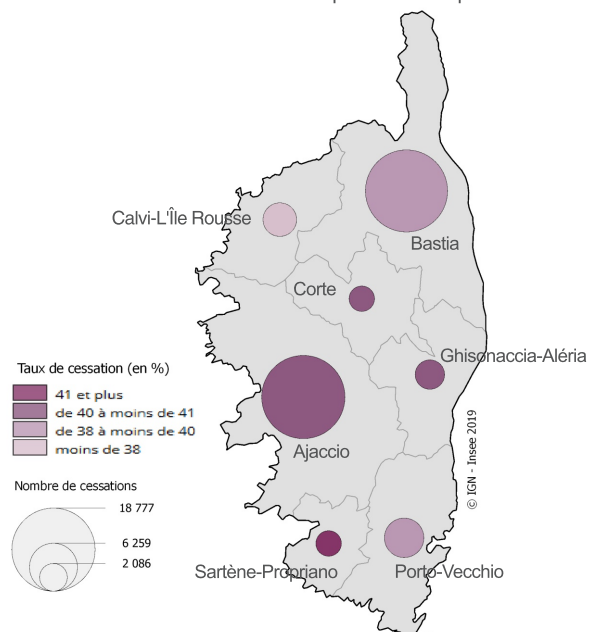
#### Un taux de départ plus important dans la zone d'emploi de Sartène - Propriano

Les zones d'emploi ne seraient pas uniformément concernées par la problématique des départs de fin de carrière. Si les volumes les plus importants sont logiquement dans les zones d'Ajaccio et de Bastia qui concentrent l'emploi, les taux de cessation varieraient de 38 % dans la zone d'emploi de Calvi-L'Île-Rousse à 43 % pour celle de Sartène-Propriano (figure 5). Au niveau des territoires, comme au niveau régional, les taux de retrait sont corrélés avec le taux de senior au sein de la population en âge de travailler. Toutefois, la structure des emplois dans chaque zone est aussi un élément déterminant du nombre de départs. Certains métiers présentent des problématiques de renouvellement similaires dans toutes les zones d'emploi : agents d'entretiens, aides à domiciles, employés de la fonction publique de catégorie B et C et conducteurs de véhicules. D'autres métiers, signe d'un profil économique territorial spécifique, ressortent à un niveau géographique plus fin.

Ainsi, la zone d'emploi d'Ajaccio, se démarque dans les professions intellectuelles : les cadres des services administratifs, comptables et financiers (54 %), les médecins (54 %), les cadres A de la fonction publique (52 %), les cadres commerciaux (51 %) et les enseignants (48 %) connaîtraient des taux de

#### 5 Calvi - L'Île-Rousse moins impactée par les départs à l'horizon 2030

Nombre et taux de cessation d'activité à l'horizon 2030 par zone d'emploi



Source : Insee, recensement 2015 - exploitation complémentaire, enquête emploi en continu 2003 - 2016, modèle Destinie 2

cessation nettement au-dessus de la moyenne régionale.

Dans celle de Bastia, les métiers les plus impactés par des taux de retrait élevés sont plus diversifiés. Ainsi, les enseignants et les cadres A de la fonction publique verraient 47 % de leurs effectifs cesser leur activité. Mais le caractère plus rural de cette zone entraînerait aussi de forts départs au sein des agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons (47 %) ainsi que pour les maraîchers, jardiniers, viticulteurs (44 %). Des métiers du commerce et de la restauration tels que les maîtrises des magasins et intermédiaires du commerce et les patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants seraient également touchés (respectivement 44 % et 43 %). Les quatre zones d'emploi que sont Porto-Vecchio, Calvi-l'Île-Rousse, Sartène-Propriano et

Corte présentent quant à elles, un profil économique plus orienté vers l'hébergement, le commerce et la restauration avec un ensemble de métiers de services. Certains sont vieillissants et de fait pleinement concernés par les cessations d'activités dans un futur proche. Ainsi, les patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants connaîtraient un taux de départ très élevé, avec un pic à 60 % dans la zone d'emploi de Sartène - Propriano. De même, plus d'une personne sur deux exerçant le métier d'agent de maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce cesserait son activité avant 2030 (53 %). Enfin, la zone d'emploi de Ghisonaccia-Aléria offre un profil davantage tourné vers l'agriculture. Les agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons et les maraîchers, jardiniers, viticulteurs pourraient alors perdre respectivement 48 % et 45 % de

leurs effectifs d'ici 2030. Ce seraient aussi les métiers avec les plus importants volumes de départs.

## Méthodologie et sources

L'estimation du nombre de départs de fin de carrière est basée sur un modèle qui considère les personnes en emploi en 2015 (recensement de la population au lieu de travail calé sur les enquêtes emploi) et les fait vieillir jusqu'en 2030, en décidant chaque année s'il est plus probable qu'elles poursuivent leur activité ou qu'elles quittent leur emploi.

Les probabilités dépendent du sexe, de l'âge, de la catégorie socio-professionnelle, du diplôme et du régime de retraite.

Elles sont estimées par des enquêtes emploi en continu de 2003 jusqu'à 2016, ainsi que des projections de probabilités de cessation d'activité élaborées par le modèle de micro simulations Destinie 2.

Seuls les actifs de 51 ans sont étudiés pour les départs de fin de carrière, et tous les actifs de 70 ans partent l'année suivante à la retraite.

Ces projections intègrent les réformes du système des retraites votées jusqu'en 2014. Par contre ne sont pas prises en compte les migrations éventuelles des actifs, leurs mobilités entre les secteurs d'activité et les reconversions professionnelles.

Cette méthode est appliquée de 2016 jusqu'à 2030, bien que les premières années relèvent du passé.

## Définitions

**Senior** : personne dont l'âge est compris entre 50 et 70 ans.

**Départ de fin de carrière** : retrait définitif du marché du travail, ce qui recouvre les situations suivantes :

- passage de l'emploi à la retraite ou à la préretraite
- passage de l'emploi à l'inactivité pour raisons de santé
- entrée au chômage des personnes âgées de 59 ans ou plus
- retrait du marché du travail, c'est-à-dire personne qui ne travaille pas ou plus et déclare ne pas vouloir travailler

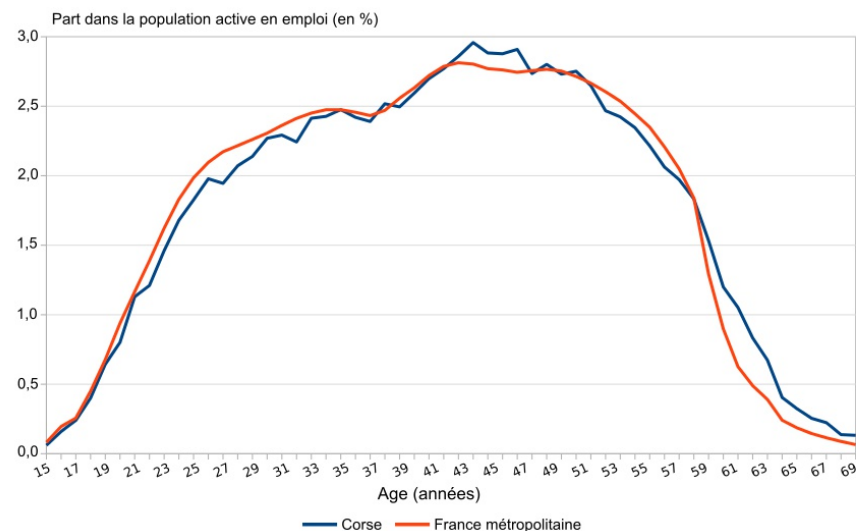
**Taux de retrait** : rapport entre le nombre de départs de fin de carrière entre 2016 et 2030 à la population en emploi en 2015. Il peut être calculé par secteur ou par métier.

### Taux d'emploi plus faible chez les seniors, mais des conditions salariales plus favorables

En Corse, le taux d'emploi des 50-70 ans est plus faible qu'en France de province (42,8 % contre 43,4 %). Cela cache deux réalités différentes. Les 50-59 ans sont moins régulièrement en emploi (67,2 % contre 73,9 %). Au contraire, le taux d'emploi des seniors les plus âgés, les 60-70 ans, est nettement supérieur (18,9 % contre 13,0 % en France de province), en lien avec l'importance des emplois non salariés dans l'économie de l'île (17,8 % des emplois corses contre 12,3 % en France de province). En effet, les indépendants restent plus régulièrement en emploi après 60 ans : 13,6 % contre 6,1 % pour les salariés. Les seniors les plus âgés sont donc plus présents dans l'ensemble de la population en emploi (figure 6).

#### 6 En Corse, les 60-70 ans plus présents dans l'emploi

Part de la population active en emploi par âge en 2015 (en %)



Source : Insee, recensement 2015 - exploitation principale

Généralement, les seniors bénéficient de conditions d'emploi plus favorables que les plus jeunes. En CDI par la plupart (95 % des salariés, soit six points de plus que l'ensemble des 15-70 ans), ils valorisent leur expérience et bénéficient ainsi de salaires plus élevés (15 % de rémunération en plus que les 35-49 ans). Ils sont cependant moins diplômés : la part des 50-70 ans diplômés du supérieur est inférieure à celle de l'ensemble des actifs (27 % contre 32 %). Et 29 % d'entre eux ne possède aucun diplôme (contre 21 % en moyenne).

Insee Corse  
Résidence du Cardo  
Rue des Magnolias  
CS 70907  
20700 Ajaccio cex 9

Directrice de publication  
Véronique Daudin

Rédactrice en chef  
Angela Tirroni

Rédactrice en chef adjointe  
Claude Thomas

ISSN : 2416-8068

© Insee 2019

## Pour en savoir plus

- « 2 500 entreprises susceptibles d'être à transmettre d'ici dix ans »  
Luquet B. (Insee)  
Insee Analyses Corse n° 18, février 2018
- « La population active compterait 162 000 personnes à l'horizon 2050 »  
Balzer S. (Insee)  
Insee Analyses Corse n° 21, septembre 2018

